Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260625-DELIB2026_092-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 18
- Absents : 4
Date convocation : 16.06.2026
Date affichage : 16.06.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt- cinq juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, M. BARON Jean-Pierre, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, Adjoints.
Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, M. BEAUREPAIRE Olivier, Mme GAUTIER Marie, M. SIMON Ludovic, Mme MENIER Adeline, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. RAULT Ludovic, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre.

Absents excusés : ANDRE René qui donne procuration à M. Jean-Pierre, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline qui donne procuration à M. OREAL Sylvain, M. GROUAZEL Yoann qui donne procuration à Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. PHILIPPE Jérôme

Secrétaire de séance : Mme GOURTAY Brigitte

DELIBERATION N°2026-092

OBJET : Projet de la salle multi-activités : mise en pause de l'opération

Afin de répondre aux besoins de sa population et de ses associations, le 19 juin 2025, le Conseil Municipal avait décidé, à l'unanimité, de lancer le projet de salle multi-activités capable d'accueillir des manifestations socio-culturelles, des activités sportives douces (gym, pilate…), de l'art floral, des réunions….

Une consultation avait été lancée le 26 juin pour recruter un maître d'œuvre pour ce projet de salle multi-activités.
La mission de maîtrise d'œuvre avait été attribuée, le 18 septembre 2025, au groupement composé de Mathias DENIAUD et Jordan FORGER, architectes, de Mickaël STRULLU du bureau d'études IPH Ingénierie, pour un montant de 45 000 € HT.

M. le Maire a contacté les architectes pour les informer qu'il souhaitait mettre en pause le projet de salle multi-activités pour une durée de 3 ans, jusqu'à ce que le terrain de foot synthétique soit aménagé.

Par mail en date du 2 juin, la maîtrise d'œuvre demande des précisions avant d'apporter une réponse formelle sur la mise en pause du marché les liant à la commune :
- Les motifs précis justifiant cette mise en pause
- La décision du conseil municipal à l'origine de cette orientation
- Le cadre envisagé par la commune pour la suite du projet à l'issue de cette période.

Considérant que la commune ne peut pas gérer simultanément deux projets d'envergure tels que le terrain de football synthétique et la construction d'une salle multi-activités,

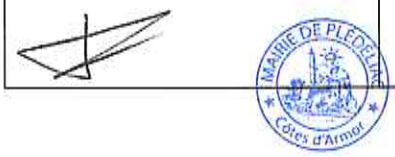
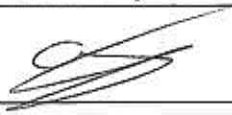
Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260625-DELIB2026_092-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, la majorité, par 14 voix POUR et 4 voix CONTRE:

- Décide de mettre en pause le projet de salle multi-activités pour une durée de 3 ans, jusqu'à la mise en service du terrain de football synthétique
- Confirme qu'à l'issue de l'aménagement du terrain de football synthétique, le projet de salle multi-activités sera revu totalement ou abandonné.

POUR : 14 CONTRE : 4 BLANCS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
TARDY Christian	GOURTAY Brigitte
	

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.